

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le mardi 15 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 07 septembre 2020

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, NYZAM Fabienne, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre, DE GUILLEBON Olivier, AUTHIER Adrien

Absent : néant

Excusé : néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Après le rappel que le compte-rendu d'un conseil municipal peut être réalisé par un membre du conseil (et donc pas nécessairement par la secrétaire de Mairie) Patrick CHLASTA se porte volontaire. Il s'agira donc d'un compte-rendu écrit à deux mains (Patrick + Christine). Pour simplifier la prise de note, il est proposé d'enregistrer les séances. Accord du conseil qui préconise l'achat d'un appareil enregistreur.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.

Bilan saison touristique : Bonne saison, apport des touristes dans les différents commerces de la commune.

Camping de Bonnes : à ce jour 1406 euros de recettes (2019 : 850 euros).

Restaurant de Bonnes : Bon retour des clients, bonne fréquentation.

Travaux bâtiments communaux : Relancer la région Poitou-Charentes pour les modalités de demande de l'aide sur les travaux de réhabilitation du restaurant accordée en Juillet. Création d'un branchement eau potable 7 rue du Périgord (pour séparer les consommations d'eau du restaurant et du local en location) : devis SINECIS 400 euros HT.

Décision : accord du conseil municipal pour valider le devis.

Campagne de capture et de stérilisation des chats errants : devant l'augmentation des plaintes déposées à la Mairie, une convention a été passée avec le Syndicat de la Fourrière, ils fournissent les cages et l'employé communal doit apporter les chats au vétérinaire choisi par la commune, pour la stérilisation, le test et le marquage, les chats non malades sont ramenés ensuite sur site.

L'aide financière du Syndicat est la suivante :

Stérilisation + marquage : 50€ par animal mâle ou femelle

Test FELV FIV : 25€

La commune aura à sa charge le solde.

La commune a demandé à la Clinique vétérinaire de Chalais (Monsieur LINTHOUT) un devis :

Stérilisation chatte : 68€ (si pleine 89€), chat : 43€. Test 25 €.

La campagne est prévue semaine 47 du 16 au 20 novembre avec 10 cages prêtées par le Syndicat dans le bourg, le lotissement la Grande Vigne, le village de l'Ecurie, de Larmet et de Charrerie. Une information auprès de la population est prévue.

Fourniture gas-oil + essence : Monsieur LACOSTE à AUBETERRE, fournisseur habituel de la commune va fermer plusieurs semaines pour une mise aux normes de ses cuves. La fourniture pourra se faire au Carrefour Contact de SAINT AULAYE (ouvrir un compte) ou à l'Intermarché de CHALAIS.

Virements de crédit :

- Monsieur le Trésorier a proposé des ajustements budgétaires pour régulariser le virement effectué du budget communal au budget restaurant.

Décision : accord à l'unanimité du conseil.

- Monsieur le Maire propose de financer sur l'investissement la mise aux normes de l'installation internet de la Mairie.

Décision : accord du conseil pour un virement de crédit de 1835 euros du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 2135 « installations générales » en section investissement.

- Monsieur le Maire explique au conseil que la commune s'est vu proposer l'achat de barrières ayant servi pour le Tour de France au prix de 40.90 HT l'unité pour 10 barrières achetées + frais de port.

Décision : accord du conseil municipal pour l'achat de 10 barrières financées en investissement par un virement de crédit du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 21578 « achat matériel et outillage de voirie » pour un montant de 1000 euros.

Admission en non-valeur : sur proposition du Trésorier qui n'a pas pu procéder au recouvrement des créances pour des motifs de poursuites sans effets, Monsieur le Maire propose de mettre en non-valeur (effacement de la dette) :

Sur le budget assainissement : des créances pour une somme de 156.35 euros

Sur le budget communal : des créances pour une somme de 135.50 euros

Décision : Le conseil municipal accepte les montants des créances citées et dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif des budgets concernés.

Subvention école de Saint Romain : Monsieur BECQUE directeur de l'école de Saint Romain nous a informé que la sortie scolaire prévue en février 2020 a bien été effectuée par ses élèves et demande le versement de la subvention demandée (50 euros x 8 élèves de la commune).

Décision : le conseil municipal décide le versement de la subvention demandée et dit qu'une somme de 400 euros avait été mise en réserve au compte 65748.

Assainissement collectif : Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L2224-5 la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est signalé qu'aucune augmentation de tarif n'est intervenue depuis 2005.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Décision : après présentation du rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Adhésion au contrat d'assurance groupe des risques statutaires : Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré pour demander au CDG 16 de négocier au nom de la commune un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Décision : le conseil municipal décide d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : risques garantis et taux de prime :
 - * Décès
 - * CITIS accident et maladie imputable au service
 - * Longue maladie – Maladie longue durée
 - * Maternité
 - * Maladie ordinaire (franchise 15 jours)
 - * Taux 6.70 % des rémunérations des agents CNRACL.

A ce taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0.39% de la masse salariale pour les agents CNRACL.

Le conseil municipal autoriser Monsieur le Maire à signer :

- * Le contrat d'assurance avec la compagnie
- * La convention de service avec le centre de Gestion
- * Tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

Plan de relance exceptionnel engagé par le gouvernement pour relancer l'activité économique : Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu ce jour de Madame la Préfète et va demander un complément d'information pour déterminer si le projet d'aménagement du bourg peut répondre aux critères demandés.

Aménagement du bourg rue du Périgord et rue du château : Monsieur CHAILLAT, maître d'ouvrage a envoyé les plans avec les dernières modifications demandées par le conseil suite à la réunion du 23 juillet. Le conseil s'interroge sur la possibilité de rendre tous les potelets amovibles devant l'Eglise ? (étudier le coût).

Décision : accord du conseil avec les autres modifications effectuées.

Le nouveau plan doit être présenté à l'Architecte des Bâtiments de France et faire l'objet d'un permis d'aménager modificatif.

Branchement assainissement à prévoir avant travaux d'aménagement du Bourg :

11 bis Rue du Périgord pour Madame VAN HOUTTE (permis de construire déposé)

Et 12 bis rue du Château pour Madame BARANGER (local non aménagé pour l'instant).

DIVERS :

Eclairage public : dernière lampe Chemin du Moulin qui ne fonctionne pas. Signaler la panne.
Nid de frelons asiatiques rue de la grande vigne : lors du dernier déplacement fin août, pour détruire un nid de frelons au Restaurant, l'entreprise a estimé que le nid était trop petit pour être détruit. Relancer l'entreprise.

Haie rue de Farerbersviller au carrefour avec la route vers Les Essards : arbres à Papillon à tailler.

Aménagement du nouveau cimetière : le conseil municipal se déplace au nouveau cimetière pour appréhender l'aménagement du jardin du souvenir et la nouvelle utilisation de l'espace (cheminement, mobiliers, plantations...).

Le conseil municipal décide de demander à Monsieur GEORGES Xavier, Architecte, un document décrivant l'aménagement du nouveau cimetière (cheminement, jardin du souvenir, mobilier, plantation...) afin de déposer un permis d'aménager.

Ancien cimetière : sur le terrain, le conseil constate que les murs de l'ancien cimetière demande de l'entretien :

- Côté de la propriété de Monsieur et Madame BALFOUR : lierre et arbres à couper.
- Côté de la propriété de Monsieur et Madame FAVREAU : couper les branches des arbres à papillons.

Avant de clore la séance, **la prochaine réunion de conseil est fixée au mardi 27 octobre à 18h30.**

Monsieur CHLASTA demande que la présentation de ses propositions soit inscrite au prochain ordre du jour.

Séance levée 20h25

